

CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

Préfecture des Deux-Sèvres

27 JUIN 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 20/06/2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt du mois de juin à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par Mr FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

11 présents : BARIGAULT Jeanne, BRAUD Françoise, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, GLORIAU Lucette, MARSAULT Hélène, NIVEAU Nicole, ROBERT Daniel, ROY Jacques.

Préfecture des Deux-Sèvres

27 JUIN 2019

2 pouvoirs

Marie-Hélène BRUNET a donné pouvoir à Jeanne BARIGAULT

Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Lucette GLORIAU

Excusé (e) s : Lucienne AUBRY, Sylvie JOZEAU, Jacques LAVIGNE, Joël MEUNIER, Micheline REAU

Absent (e) s : Maryse BARIGAULT, Pierrette MILLIASSEAU, Jean VOYER

Jeanne BARIGAULT a été élu secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Mme la Vice-présidente expose :

Vu la délibération n°D2018-014 du 16/10/2018 proposant l'affectation du résultat 2017.

Vu la proposition d'autorisation budgétaire et de tarification en date du 29 avril 2019 et la notification des résultats de l'exercice 2017 en date du 15 Octobre 2018.

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	814 847.14€
Recettes	795 948.96 €
Déficit 2017	18 898.18 €
Excédent antérieur reporté	73 545.93 €
Résultat cumulé à affecter en 2019	54 647.75 €

Le résultat excédentaire de l'exercice 2017 d'un montant de 54 647.75 € est affecté comme suit :

- 23 000 € : La réglementation prévoit que l'affectation du résultat excédentaire à la réduction des charges d'exploitation en N+2 se caractérise dans le cadre du budget primitif N+2 par l'inscription d'une ligne 002 « Excédent d'exploitation reporté » en recettes d'exploitation. Par conséquent, cette somme est à reporter en 2019 sur le compte 002.
- 31 647.75 € au compte 1068668 : réserve de compensation.

Réserve de compensation :

- Résultat exercice 2015 : 25 053.00 €
 - Résultat exercice 2016 : 20 675.68 €
 - Résultat exercice 2017 : 31 647.75 €
- Total réserve de compensation : 77 376.43 €

D 2019-007

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide de l'affectation du résultat 2017 telle qu'indiquée ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Airvault le 21 juin 2019

La Vice-présidente,
Frédérique DAMBRINE

